

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE**

Arrêté du 16 Rajab 1414 correspondant au 30 décembre 1993 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens du ministère du travail et de la protection sociale.

Le ministre du travail et de la protection sociale ;

Vu le décret présidentiel n° 93-201 du 17 Rabie El Aouel 1414 correspondant au 4 septembre 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 93-202 du 18 Rabie El Aouel 1414 correspondant au 5 septembre 1993 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 1er décembre 1993 portant nomination de M. Abdesselam Bekhtaoui, en qualité de directeur de l'administration des moyens du ministère du travail et de la protection sociale;

Arrête :

Article. 1. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdesselam Bekhtaoui, directeur de l'administration des moyens à l'effet de signer au nom du ministre du travail et de la protection sociale tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger le 16 Rajab 1414 correspondant au 30 décembre 1993.

Lounés BOURENANE.